



Tri-angle

voir autrement la gestion des déchets

Bulletin d'expression du Cercle National du Recyclage

n° 3 - Décembre 2006

SOMMAIRE

Editorial	p. 1
Focus : le mouvement Emmaüs	p. 2
Focus Emmaüs suite	P. 3
Focus Emmaüs fin	P. 4
Parlons le même langage	P. 4
Les adresses utiles	p. 4
Focus : Envie et la filière DEEE	p. 5
Focus : Envie fin	P. 6
Le coin des adhérents	p. 7
A suivre	p. 7
Le coin des adhérents	p. 8
Quoi de neuf au CNR	p. 8

EDITORIAL Les consommateurs inquiets pour les petits...

Les consommateurs voient avec satisfaction la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle filière sur les déchets d'équipements électriques et électroniques qui s'est fait attendre longtemps.

Soucieuse d'une stricte et complète application de la législation, l'UFC-Que choisir est particulièrement attachée au dispositif du « un pour un ». Il est important que les consommateurs bénéficient du service qu'ils payent à travers la contribution visible : la reprise de l'équipement usagé lors de l'achat d'un appareil neuf équivalent.

L'UFC-Que choisir a donc pris l'initiative de réaliser une enquête auprès des distributeurs, afin de connaître les modalités, dans la pratique, du fonctionnement de la reprise « un pour un ». Les résultats furent quelque peu décevants : 53 % des 1303 distributeurs contactés ont refusé de reprendre les appareils usagés.

Certes, la situation est très variable suivant le type d'équipement : s'il est assez aisé de faire reprendre son réfrigérateur ou sa machine à laver, la difficulté devient insurmontable lorsque le consommateur téméraire se met en tête de ramener son fer à repasser ou sa cafetière. La réponse obtenue par les enquêteurs était édifiante : « Vous n'avez pas de poubelles chez vous ? ».

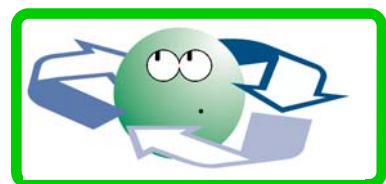
Interrogés sur les raisons d'une telle attitude, les responsables de magasins ont répondu ne pas être informés et de ne disposer d'une filière complète de collecte et recyclage que depuis le 15 novembre 2006. Cette situation est due à la passivité du ministère de l'écologie, qui a tardé à passer les agréments de la filière, et des distributeurs, qui ne se sont pas pressés d'anticiper la mise en place de la collecte spécifique.

La contribution visible n'est pas une notion facile à cerner. Elle n'a vocation à financer l'élimination que des appareils achetés avant la création de la filière et elle sera amenée à disparaître en 2011. Comment expliquer aux consommateurs que le recyclage sera toujours effectif quand ils auront l'impression de ne plus le payer ? **Sur-tout, une faible application de la reprise un pour un entraînerait un report vers la collecte des collectivités et alourdirait la participation financière du contribuable local par le biais de la taxe sur les ordures ménagères.**

Pour l'UFC-Que Choisir, une seule solution : préférer les enseignes qui respectent la loi car rendre son appareil usagé contre l'achat d'un neuf devient, pour le consommateur, la solution la plus économique pour s'en débarrasser.

Si l'UFC-Que Choisir est satisfaite de voir la filière DEEE arriver à maturité, par contre elle est inquiète sur la réalité de la reprise des petits appareils ménagers. Ces petits équipements font également l'objet d'une contribution, ils doivent être intégrés dans les systèmes de reprise. Au démarrage de la filière, l'UFC-Que Choisir rappelle à tous les acteurs concernés : pensez aussi aux petits appareils !!

Denise LESPINASSE
Administratrice
Cercle National du Recyclage
UFC que Choisir



Pour tout savoir
sur notre association !
Une seule adresse :
www.cercle-recyclage.asso.fr

FOCUS : LE MOUVEMENT EMMAÛS



Depuis plus de 50 ans, le Mouvement Emmaüs s'est développé autour des valeurs fédératrices et identitaires que sont l'accueil inconditionnel, la reconnaissance de la capacité de chacun à être acteur de sa vie, à se prendre en charge, ainsi que la solidarité envers les plus démunis.

Depuis plus de 50 ans, l'activité économique est au cœur du Mouvement Emmaüs. Parce que nous avons la conviction que le travail et l'activité permettent aux personnes en situation d'exclusion de redevenir acteur de leur vie et de retrouver ainsi une dignité perdue. Ainsi les groupes Emmaüs se sont développés autour d'activités de collecte, de réemploi et de valorisation des produits en fin de vie.

Aujourd'hui, par ses activités de récupération, le Mouvement rend un service non négligeable à la collectivité sur le plan à la fois environnemental et social. Au-delà du fait que les groupes créent des postes d'activités pour des personnes exclues du monde de l'emploi, qu'ils vendent à prix modique ou font don de produits aux familles à faibles revenus, ils contribuent à augmenter le réemploi et le recyclage. Ils sont ainsi des acteurs de premier rang dans les programmes de prévention des déchets.

Les chiffres clés

Emmaüs en France, c'est :

- 153 communautés et comités d'amis dans 87 départements pour 4000 « compagnons » accueillis ;
- 5 entreprises d'insertion spécialisées dans la collecte et traitement de DEEE à Paris et Cholet, Tours, Bourgoin-Jallieu, Bruay, Chalon s/Saône ;
- plus de 100 000 appareils électriques et électroniques de tous types réemployés par an ;
- 12 000 tonnes de DEEE recyclés ;
- 3 Millions de m3 de marchandises collectées ;
- 630 000 ramassages à domicile et 900 000 apports volontaires ;
- 420 camions et poids lourds.

Les structures

2 types de structures travaillent sur les activités de récupération :

- **les communautés Emmaüs** qui collectent les dons des ménages afin de les redonner à des familles en situation difficile ou de les revendre après remise en état. Similaires

aux communautés par l'activité de récupération, les comités d'amis fonctionnent avec des bénévoles et des salariés. Les communautés et comités d'amis, au nombre de 153 en France, sont présents dans 87 départements.

- **les entreprises d'insertion** qui réalisent des prestations de services de collecte et de traitement de déchets, notamment auprès d'entreprises et de collectivités locales. Au nombre de 30, elles sont souvent issues de communautés et 5 d'entre elles sont spécialisées dans les DEEE : **les Ateliers du Bocage, Le Relais Nord-Pas de Calais, TRI 37, TRIEM, TRIRA**. Ces structures, qui sont sur le champ concurrentiel, se fixent des objectifs d'exigence et de professionnalisme quant à leur activité qui se traduisent par la mise en place de certification ISO.

Le positionnement sur la filière DEEE

Les principaux enjeux pour Emmaüs liés à la nouvelle réglementation sur les DEEE sont les suivants :

AVOIR ACCES AU GISEMENT des produits électriques et électroniques en fin de vie, afin de permettre leur réemploi et assurer l'activité historique des structures Emmaüs.

INCITER LE « GESTE SOLIDAIRE » : La façon dont les plans de communication seront élaborés est d'une importance capitale car elle peut induire des conséquences désastreuses pour Emmaüs, notamment si les habitants comprennent à tort qu'ils ne peuvent plus donner à Emmaüs des équipements électriques et électroniques réemployables car « il faut » utiliser les systèmes de collecte sélective mis en place... De plus, la filière D3E a l'obligation de favoriser le réemploi. Il faut donc faire passer le message qu'avant de jeter, « il faut penser à donner son produit à Emmaüs s'il peut être réutilisable » !

DEVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITES D'INSERTION en capitalisant le savoir-faire d'Emmaüs et apporter des réponses innovantes aux nouvelles problématiques liées à la mise en place de la filière DEEE.

C'est pourquoi les structures Emmaüs cherchent à renforcer leurs relations avec les collectivités locales. Aujourd'hui, Emmaüs s'organise localement et leur propose des partenariats pour la mise en œuvre de solutions concrètes. En voici quelques illustrations :



FOCUS : LE MOUVEMENT EMMAÛS (suite)



EXEMPLE 1 : Réduire la quantité de déchets à collecter et favoriser le réemploi

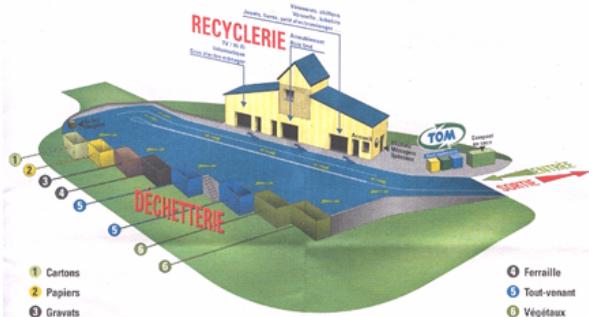
Beaucoup de groupes Emmaüs travaillent activement avec les collectivités locales sur des programmes de prévention des déchets, notamment dans le cadre de collaborations sur le plan départemental d'élimination des déchets ménagers. Ces programmes se concrétisent par des campagnes de communication communes et également par un accès aux déchèteries pour qu'Emmaüs y récupère les produits réemployables avant qu'ils ne partent pour l'élimination.



EXEMPLE 2 : Mettre en place une recyclerie pour réduire la quantité de déchets à éliminer.

Dans le cadre de la création de nouveaux sites pour collecter les DEEE des ménages, les collectivités locales peuvent travailler avec Emmaüs pour l'élaboration d'une recyclerie avec une filière DEEE.

Recyclerie d'Emmaüs Angers



Ce type de partenariat est intéressant techniquement à 2 titres :

- il permet d'assurer un dispositif de collecte sélective de DEEE qui favorise le réemploi ;
- il permet des économies considérables grâce à une réduction des tonnages « tout venant » au profit de tonnages de matériaux triés (ex. de **Fontenay le Comte** : réduction de 38% du tonnage tout venant en 6 mois d'exploitation)

EXEMPLE 3 : Collecter à domicile des DEEE pour les habitants

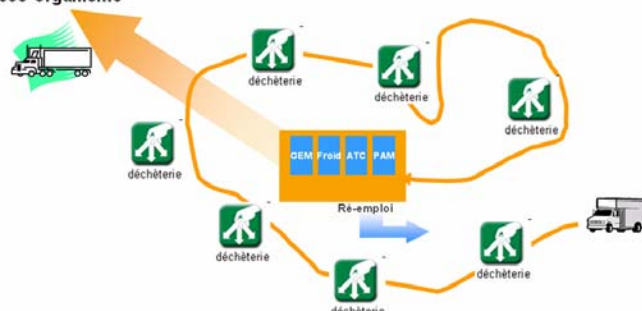
Les collectivités locales peuvent travailler avec Emmaüs pour assurer l'enlèvement des DEEE au domicile des habitants, que ce soit en milieu urbain ou rural. A **Perpignan**, la communauté d'agglomération a passé un accord avec la communauté de Perpignan qui procède 2 jours par mois à un enlèvement au domicile des habitants de leurs encombrants. La communauté d'agglomération prend les rendez-vous par téléphone et communique à Emmaüs la liste des adresses en précisant les produits à collecter.

EXEMPLE 4 : Mettre en place la collecte sélective de DEEE avec un impact minimum sur les infrastructures existantes

Le **Pays de Saint-Malo** prévoit de stocker les DEEE en vrac dans les déchèteries. Emmaüs Rennes collectera ces DEEE tous les jours (ou presque). Après sa tournée, le véhicule Emmaüs amènera les DEEE sur une plateforme où, une fois les DEEE réemployables mis de côté, les DEEE restants seront triés et mis à disposition de l'éco-organisme.

- Les avantages de ce modèle sont multiples :
- modification minimale de l'organisation des déchèteries ;
 - gardiennage et vandalisme minimes compte tenu de l'enlèvement quotidien (ou presque) par Emmaüs ;
 - mise en place très simple du dispositif « massification » des DEEE permettant d'avoir un barème plus intéressant.

Mise en filière éco-organisme



FOCUS : LE MOUVEMENT EMMAÛS (fin)



En conclusion, dans le contexte de la nouvelle réglementation sur les DEEE, Emmaüs souhaite être force de proposition auprès des collectivités locales et leur apporter des solutions simples et pragmatiques. Les entreprises d'insertion du Mouvement Emmaüs, elles, s'appuient sur leur expérience de longue date pour apporter des presta-

tions globales de collecte et traitement. En conclusion, il est important pour Emmaüs que cette nouvelle réglementation soit une opportunité de proposer plus d'emplois à des personnes exclues, et de leur permettre ainsi de redevenir acteurs de leur vie.

Pour plus de renseignements :

Charles-Edouard VINCENT
Emmaüs France
179 bis quai de valmy
75010 Paris
Tél. : 01.46.07.97.15

PARLONS LE MEME LANGAGE

Déchets d'équipements électriques et électroniques : selon le décret n° 2005-829 ce sont des déchets issus des équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu. Ces déchets peuvent être considérés comme ménagers ou professionnels.



LES ADRESSES UTILES

Eco-organismes généralistes

- **ECOLOGIC**
105 boulevard Haussmann 75008 Paris
Tél. : 01.44.51.19.86
E-mail : contact@ecologic-france.com
www.ecologic-france.com
- **ECO-SYSTEMES**
17 rue de l'Amiral Hamelin
75783 Paris Cedex 16
Tél. : 0825.88.68.79
E-mail : externe3@eco-systemes.fr
www.eco-systemes.fr
- **ERP France**
80 rue Camille Desmoulins
92130 Issy-Les-Moulineaux
Tél. : 0810.13.08.05
E-mail : france@erp-recycling.org
www.erp-recycling.org

Eco-organisme spécialisé (Lampe)

- **RÉCYLUM**
17 rue Hamelin
75016 Paris
Tél. : 01.56.28.95.93
E-mail : info@recylum.com
www.recylum.com

Organisme coordonnateur

- **OCAD3E** (interface collectivités locales)
Tél. : 0811 007 260



FOCUS : ENVIE ET LA FILIERE DEEE



Le projet social d'ENVIE se structure et se développe depuis une vingtaine d'années sur la remise en état d'appareils électroménagers en fin de vie. Les 39 entreprises ENVIE ont ainsi pu accueillir et accompa-

agner vers un emploi durable des milliers de salariés dans le cadre de contrats d'insertion.

Notre savoir faire sur le réemploi nous a permis, dès la fin des années 90, d'acquérir une expertise sur le recyclage et la valorisation des déchets électriques. Le démarrage de cette filière constitue donc pour le réseau ENVIE une grande opportunité de diversification de l'activité économique et de développement de l'offre d'insertion, en accueillant et formant de plus en plus de salariés aux nouveaux métiers de la logistique, du démantèlement et du traitement.



Les enjeux corrélés à la mise en place de la filière DEEE étaient de taille puisqu'il s'agissait de pérenniser le réemploi et de développer les activités de collecte et de traitement des entreprises ENVIE déjà spécialisées sur la gestion des DEEE.

Le réemploi

Il s'agit de l'activité historique d'ENVIE, elle garantit aujourd'hui encore l'équilibre économique de notre réseau en nous permettant de produire et de vendre plus de 65 000 appareils, principalement à des familles aux ressources limitées, grâce à l'implantation de 55 magasins de la marque ENVIE.

Le maintien de cette activité clé repose sur la préservation de l'accès aux gisements d'appareils en fin de vie, matière première du réemploi. Pour garantir son volume de production actuel, le réseau ENVIE a besoin de collecter près de 800 000 appareils en fin de vie qui, pour être remis en état, doivent conserver leur apparence extérieure et leur intégrité. Le pari est aujourd'hui gagné puisque ENVIE a acquis un droit de collecte privilégié des épaves destinées au réemploi auprès de points de collecte qui lui sont réservés par les éco-organismes, notamment Eco-Systèmes.

Le réemploi est donc aujourd'hui garanti et les centaines d'emplois en insertion qui lui sont dédiés, protégés. Ce sont les entreprises traditionnelles du réseau ENVIE - principalement des structures associatives - qui assurent aujourd'hui cette activité.



Le positionnement d'ENVIE sur le traitement des déchets électriques et électroniques

L'expertise acquise dans le domaine de la collecte, du démantèlement, de la dépollution, du recyclage et de la valorisation des DEEE, conjuguée à notre maillage territorial, légitimait un positionnement fort sur le marché des DEEE. Dès 2005, le réseau ENVIE comptabilisait la création de 118 nouveaux emplois tous dédiés à cette nouvelle filière.

Nos entreprises se sont mobilisées pour maintenir leur poids historique, alors que se positionnaient sous l'égide des éco-organismes, devenus les seuls donneurs d'ordres de la filière, de nouveaux entrants, acteurs industriels de la logistique et du recyclage.

Pour préserver nos activités face à une intensité concurrentielle accrue nous avons à la fois mis en œuvre un puissant lobbying en direction de tous les acteurs de la filière (éco-organismes, pouvoirs publics, collectivités locales, industriels, ...), mais aussi une réflexion en interne qui a débouché sur la création de structures commerciales fiscalisées dédiées à la gestion des DEEE. Ces entreprises d'un nouveau type ont toutes inscrit prioritairement dans leurs statuts la poursuite du projet social initial, à savoir lutter contre l'exclusion par la formation et l'emploi.

C'est également tout le réseau ENVIE qui s'est mobilisé dans le courant de 2006 pour répondre aux appels d'offre sur la logistique et le traitement, à armes égales avec les industriels, privilégiant souvent des partenariats avec ces derniers.



FOCUS : ENVIE ET LA FILIERE DEEE (suite et fin)



C'est ainsi par exemple que l'entreprise d'ENVIE-LESQUIN, en partenariat avec le groupe COOLREC, a développé une très importante activité de traitement des DEEE sur un site de 17 000 m², appuyée par la Communauté urbaine de Lille. Ce site est aujourd'hui le premier sur le territoire Français à proposer une prestation de dépollution complète et de traitement des appareils produisant du froid.



Les résultats des premiers appels d'offre, après quelques inquiétudes, sont maintenant connus et le réseau ENVIE se réjouit de s'être vu confier d'importants marchés sur la logistique, reconnaissance de son professionnalisme technique et de la pertinence de son projet social. Bien que moins significatifs en volume, les résultats du marché du traitement ont permis à toutes les structures qui s'étaient dotées d'équipements ad hoc de garantir un volume d'activité minimal. Certains marchés obtenus le sont en partenariat avec des industriels qui ont fait le pari de s'allier à ENVIE dans la durée, ce qui représente à terme une chance de plus pour les salariés en insertion de profiter de passerelles vers l'emploi chez ces mêmes industriels.

Au terme des appels d'offres, le réseau ENVIE sera en capacité de tripler à minima les volumes de DEEE actuellement pris en charge. Ce sont autant d'emplois à créer à la clé.

Les collectivités locales

Elles demeurent pour ENVIE des partenaires privilégiés puisqu'elles représentent pour le réseau - qui s'approvisionne sur les déchèteries - près de 35 % des appareils collectés pour le réemploi. Les partenariats qui sont aujourd'hui mis en place en-

tre les collectivités et les éco-organismes sont d'ores et déjà profitables à ENVIE qui a pour objectif de conforter ses positions locales et d'offrir de plus larges prestations aux communes et aux communautés urbaines. Les liens historiques très privilégiés qui existent entre les collectivités et les entreprises ENVIE vont ainsi positionner durablement notre réseau sur trois axes essentiels : l'emploi, l'environnement et l'ancrage dans le tissu économique local. Acteur de l'économie sociale et solidaire fortement implanté localement, ENVIE a en effet profité du soutien durable des élus qui sont nombreux en France à promouvoir un modèle d'entrepreneuriat qui produit un résultat visible et quantifiable.

Le réseau ENVIE, porté par sa Fédération, consti-



tue l'un des acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire en France. L'énergie qu'il a déployée pour se positionner sur les DEEE a porté ses fruits. Nous avons prouvé qu'entreprendre autrement en mettant l'homme au centre du projet économique était un facteur de réussite et de pérennité des activités. Nous souhaitons continuer à démontrer, malgré des difficultés inhérentes à nos missions et au contexte de précarité grandissante, que les entreprises sociales et solidaires qui emploient aujourd'hui près de 300 000 salariés sur des postes non délocalisables, peuvent par un mouvement d'adaptation aux contraintes de l'économie et de la société être une réponse efficace à l'exclusion des personnes les plus démunies.



Pour plus de renseignements : www.envie.org

SYCTOM : « *J'achète du neuf, on me reprend le vieux !* »



En effet, à compter de cette date, les distributeurs d'équipements électriques et électroniques ont les moyens matériels de reprendre les DEEE des ménages lors de l'achat d'appareils neufs du même type. C'est le principe du « un pou un ».

Le SYCTOM précise également que les collectivités locales doivent rester la dernière solution pour la reprise des DEEE et qu'il faut préférer le retour chez le distributeur ou le don à une association caritative pour le réemploi, quand cela est possible.

Pour cette campagne, le SYCTOM met à disposition de ses collectivités locales adhérentes différents outils de communication :

- Deux panneaux autoportants pour définir les DEEE et expliquer le principe du « un pour un » ;
- Une affiche « *J'achète du neuf, on me reprend le vieux* » destinée à être mise en place dans le mobilier urbain municipal ;
- Une proposition d'article (« *Quand j'achète un appareil électrique ou électronique neuf, le vendeur doit reprendre l'ancien* ») pour être diffusé au travers des bulletins municipaux et des sites internet ;
- Un document sur les aspects réglementaires et administratifs.

Tel est le slogan de la nouvelle campagne d'information que le SYCTOM de l'agglomération parisienne a lancé le 15 novembre 2006. Elle a pour objectif d'inciter les habitants à rapporter leurs déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans le réseau de distribution dans le cadre de la nouvelle obligation de reprise.

JD

Pour plus de renseignements :

Service presse : Martine CARTIER (01 39 27 19 11)
www.syctom-paris.fr

Plus de 150 gammes
de produits recyclés sur
www.produits-recycles.com



A SUIVRE

Comme pour le barème D, le Cercle National du Recyclage a pris l'initiative de mettre au point un simulateur des soutiens spécifiques aux déchets d'équipements électriques et électroniques.

Réservé à nos adhérents, cet outil permettra aux collectivités locales d'avoir une idée pré-

cise des soutiens qu'elles percevront, d'envisager différents scénarios et ainsi de faire un bilan économique de la mise en place de la filière.

Contact : Jonathan DECOTTIGNIES
E-mail : jd.cnr@club-internet.fr

Le SMITOM de Haguenau-Saverne opérationnel dès le 15 novembre



Depuis la transcription de la directive européenne relative aux DEEE, le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Haguenau Saverne (200 000 habitants) suivait avec intérêt les discussions et tractations pour la mise en place effective de cette filière, afin de l'associer à ses autres filières (collecte des recyclables en apport volontaire, compostage, incinération, collecte du bois et stockage des ultimes).

Nombre des 8 syndicats de collecte membres du SMITOM accueillait depuis 1995 une partie des DEEE sur leurs 17 déchèteries et les confiaient à l'association ENVIE pour récupération, ce qui représentait un coût non négligeable.

Le SMITOM s'était donc engagé vis-à-vis de ses membres à prendre en charge tous les DEEE dès le démarrage officiel de la filière, c'est-à-dire le 15 novembre 2006 et à leur reverser les soutiens perçus.

Courant août, les 3 Eco-Organismes agréés ont été contactés dont ERP, qui s'est montré le plus réactif.

Restait à contractualiser pour mettre en place les outils de la collecte (caisses grillagées en particulier) et ceci n'a pas pu se faire avec OCAD3E avant le 15 novembre.

Le SMITOM et ERP ont donc pris le taureau par les cornes et ont signé une convention de partenariat qui prendra fin dès l'entrée en vigueur du

contrat avec OCAD3E. Cette convention a permis d'organiser dès le 15 novembre la fourniture gratuite des contenants et l'enlèvement à la demande des DEEE collectés.

ERP calculera les compensations financières dues au SMITOM sur la base du barème national et les versera à OCAD3E qui les reversera au SMITOM dès signature du contrat.

Les 17 déchèteries ont été déclarées points de collecte même si certains élus appréhendent le démarrage de la filière avec forcément quelques problèmes de rodage.

Christian HEY, directeur du SMITOM

Pour plus de renseignements :

www.smitom.com rubrique « actualité »
E-mail : smitom@wanadoo.fr



Charles CHRISTMANN, Président du SMITOM, et René PAUVRET, Responsable régional de ERP

QUOI DE NEUF AU CNR

Nous voulons souhaiter la bienvenue aux nouveaux adhérents qui ont rejoint dernièrement notre association :

- SIVOM Vallée de l'Yerres et des Sénarts (170 000 habitants dans l'Essonne) ;
- La Communauté de communes du Pays de tarare (20 901 habitants dans le Rhône) ;
- La société d'économie mixte Triselec Lille.



Toute l'équipe du **Cercle National du Recyclage** vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !

Cercle National du Recyclage - 23 rue Gosselet 59000 LILLE - Tél. : 03.20.85.85.22 Fax : 03.20.86.10.73
E-mail : cnr@nordnet.fr - Sites : www.cercle-recyclage.asso.fr et www.produits-recycles.com
Directeur de la publication : Paul DEFFONTAINE - Rédaction en chef : Sylviane OBERLÉ
Équipe de rédaction : Bertrand BOHAIN, Jonathan DECOTTIGNIES, Marie RODRIGUEZ